

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
19/10/87

Origine :
PAT

MM les Directeurs
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

Réf. :
PAT n° 1188/87

Plan de classement :
26103

Objet :

MESURES DE VITESSE D'AIR EN CABINES DE PEINTURE.

Les Directeurs des CRAM sont invités à prendre connaissance de la lettre adressée par les services de la CNAMTS aux professionnels concernés par les cabines de peintures.

Pièces jointes :

0 1

Liens :

Date d'effet :

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

Téléphone :

@

MM les Directeurs
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

19/10/87

Origine :
PAT

N/Réf. : PAT n° 1188/87 - EB/MC - Direction de la Gestion du Risque -
Sous-direction de l'Assurance Maladie et des Accidents du Travail -
Division "Prévention des Accidents du Travail".

Objet : Mesures de vitesse d'air en cabines de peinture.

Je vous prie de trouver ci-jointe une copie de la lettre adressée par les services de la CNAMTS aux constructeurs de cabines de peintures, aux fabricants de véhicules automobiles et aux organisations professionnelles concernant la mesure des vitesses d'air en cabines de peinture.

Pour le Directeur
Le Responsable de la Division
Prévention des AT et des MP

P. ZIMBERLIN

PJ : *Lettre CNAMTS PAT N° 1600 du 16 octobre 1987*